



E-Mail: njikwacouncil1995@gmail.com

NJIKWA COUNCIL INTERNAL TENDERS' BOARD

"Open National Invitation to Tender,"

N° 09/ONIT/NCITB/NC/2024 OF 11/04/2024.

The PAVEMENT OF THE BAD SPOTS AT THE NJUMUKOD HILL AND BAKO HILL, Njikwa Municipality, Momo Division Of The North-West Region.

FUNDING : PIB MINTP 2024

<i>Lot N°:</i>	<i>Project name</i>	<i>Project Amount</i>	<i>Amount for bid bond</i>	<i>Cost of tender file :</i>	<i>Budget Head</i>
SINGLE	The PAVEMENT OF THE BAD SPOTS AT THE NJUMUKOD HILL AND BAKO HILL	20,000,000 CFAF	400,000 CFAF	40,000 CFAF	

1. Subject of the invitation to tender:

Within the framework of the 2024 Public Investment Budget (PIB), the Mayor of Njikwa Council "Contracting Authority" hereby launches an open National Invitation to tender for the PAVEMENT OF THE BAD SPOTS AT THE NJUMUKOD HILL AND BAKO HILL, Njikwa Municipality, Momo Division of the North-West Region. This invitation to tender comprises only one (01) lot.

2. Nature of services

Work to be done consists of the PAVEMENT OF THE BAD SPOTS AT THE NJUMUKOD HILL AND BAKO HILL, Momo Division. The works include the following:

- Installation
- Cleaning and earth works
- Drainage
- Signalisation and security equipment

3. Participation and origin:

Participation in this invitation to tender is open to Cameroonian enterprises that are in compliance with the fiscal laws and having a good experience in the domain concerned.

4. Financing :

The said Works shall be financed by the Public Investment Budget (PIB) of the Ministry of Public Works MINTP, for the 2024 financial year assigned to the Mayor of Njikwa Council as Authorizing officer with Budget Head N°.....

5. Consultation of the tender file

Interested eligible bidders may obtain further information during working hours as from the date of publication of this tender notice, at the Njikwa council.

6. Acquisition of the tender file :

The file may be obtained at the Njikwa Council Office, as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of **(40,000) Forty thousand CFA francs**, payable at the Njikwa Council Treasury representing the cost of the tender file.

7. Presentation of the tender file :

The tender file in three (03) volumes shall be enclosed in three sealed envelopes.

- Envelope A containing the administrative documents (Volume 1);
- Envelope B containing the technical offer (Volume 2);
- Envelope C containing the financial offer (Volume 3).

The three volumes shall then be enclosed in a single sealed envelope bearing only the reference of the tender in question. The different documents of each offer shall be numbered as indicated in the tender and separated by dividers of the same colour.

8. Submission of the tender file :

Each offer or bid drafted in English or French in seven (07) copies including the original and six (06) copies marked as such in accordance with the prescriptions of the tender file should be submitted against a receipt at the Njikwa Council Office not later than **10/05/2024** at 10 a.m local time and should carry the inscription:

"Open National Invitation to Tender,"

N° 09/ONIT/NCITB/NC/2024 OF 11/04/2024.

***The PAVEMENT OF THE BAD SPOTS AT THE NJUMUKOD HILL AND BAKO HILL, Njikwa
Municipality, Momo Division Of The North-West Region.***

«To be opened only during the bid opening session »

The offers or the bids submitted after the stipulated deadline shall not be received.

9. Admissibility of bids :

Under penalty of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing service must imperatively be produced in accordance with the Special Regulations of the invitation to tender.

They must obligatorily not be older than three (3) months preceding the date of submission of bids or may be established after the signature of the tender notice

Any bid not in compliance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. This refers especially to the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Minister in charge of Finance.

10. Opening of bids :

The opening of the bids in one phase shall be done on **10/05/2024** at 11 a.m in the conference hall of the Njikwa Council by the competent internal tender board.

Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice, who has full knowledge of the file and mandated in that capacity.

11. Submission of bids timeframe :

Bidders have TWENTY ONE (21) days for the submission of their bids with effect of the publication of the tender notice.

12. Execution deadline

The maximum execution deadline shall be three (03) calendar months, including the rainy season and other vagaries, with effect from the date of notification of the administrative order of work commencement.

13. Provisional Guarantee (Bid bond) :

Each bidder must include in his administrative documents a bid bond issued by a first rate bank approved by the Ministry in charge of Finance featuring in the annex of the tender file of the sum of 400,000 (four hundred thousand) CFAF.

The provisional deposit shall be automatically released not later than 30 (thirty) days following the expiry of the validity of the bids for bidders who shall not be retained. In the case where the bidder is awarded the contract, the provisional deposit shall be released after the constitution of the final bond.

14. Evaluation of the bids :

The evaluation of the bids shall be done in three (03) steps:

- 1st step: Verification of the conformity of the administrative file;
- 2nd step: Evaluation of the technical file;
- 3rd step: Analysis of the financial file.

The criteria of evaluation are the following:

There are two types of evaluation criteria: eliminatory and essential criteria. The aim of these criteria is to identify and reject incomplete bids or bids not in conformity with the essential conditions laid down in the Tender File.

14.1-Eliminatory criteria

Eliminatory criteria fix the minimum conditions to be fulfilled to be admitted for evaluation according of the essential criteria. The non-respect of these criteria leads to the rejection of the bid made by the bidder.

They refer especially to:

14.1.1- Administrative documents

- Any offer not in conformity with the prescriptions of this tender file shall be declared inadmissible. Especially the lack of the provisional guarantee;
- Any company having a past project, notified to commence in in the corresponding year and which has not yet been received;
- False declaration or falsified documents;
- Lack of tender purchase receipt.

14.1.2- Technical file or Certificate of Categorisation

- Incomplete or non compliant documents;
- False declaration forged or scanned documents;
- Non existence in the technical file of the rubric « organization, methodology and planning »
- Absence of the prefinancing capacity of at least five millions (5,000,000) CFAF,
- Technical assessment mark lower than 70% of “Yes”.



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

"Avis d'Appel d'Offres National Ouvert"

N° 07/AONO/NCITB/Commune Njikwa/2024 DU 11/04/2024

Pour les travaux de PAVEMENT OF THE BAD SPOTS AT THE NJUMUKOD HILL AND BAKO HILL, dans l'Arrondissement de Njikwa, Département de la MOMO, Région du Nord-Ouest.

FINANCEMENT : BIP MINTP 2024

<i>Lot N°:</i>	<i>Nom du Projet</i>	<i>Montant du Projet</i>	<i>Montant caution provisoire</i>	<i>Montant d'achat du DAO :</i>	<i>Ligne budgétaire</i>
01	PAVEMENT OF THE BAD SPOTS AT THE NJUMUKOD HILL AND BAKO HILL	20,000,000 CFAF	400,000 CFAF	40,000 CFAF	

1.- Objet de l'Appel d'Offres :

Dans le cadre du budget d'investissement public 2024, Le Maire de la commune de Njikwa lance un Avis d'Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de PAVEMENT OF THE BAD SPOTS AT THE NJUMUKOD HILL AND BAKO HILL, dans l'Arrondissement de Njikwa, Département de MOMO, Région du Nord-Ouest. C'est un seul lot.

2.- Constance des travaux :

Les prestations du présent marché comprennent les travaux de PAVEMENT OF THE BAD SPOTS AT THE NJUMUKOD HILL AND BAKO HILL, suivantes :

- Installation
- Cleaning and earth works
- Drainage
- Signalisation and security equipment

3.- Participation et origine :

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine concerné et ayant réalisé des opérations similaires.

4.- Financement :

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le budget d'investissement public (BIP) - Exercice 2024 du MINTP avec comme ligne budgétaire N°.....

5.- Consultation du dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Njikwa, dès publication du présent avis.

6.- Acquisition du dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Njikwa, service de passation des marchés publics, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 40,000 (quarante mille) francs CFA au Trésor de la Commune de Njikwa. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

7.- Présentation des offres :

Les documents constituant chaque offre sont repartis en trois(03) volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1),
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2),
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8.- Remise des Offres :

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre un récépissé sous plis fermé, dans les services de la passation des marchés publics de la Commune de Njikwa, au plus tard le 10/05/2024 à 10 heures, heure locale et devront porter la mention:

"Appel d'Offres National Ouvert"

N° 07/AONO/NCITB/COMMUNE NJIKWA/2024 DU 11/04/2024

***Pour les travaux de PAVEMENT OF THE BAD SPOTS AT THE NJUMUKOD HILL AND
BAKO HILL, dans l'Arrondissement de Njikwa, Département de la MOMO, Région du Nord-
Ouest.***

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9.- Recevabilité des offres :

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière, des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, valable pendant 30 jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis.

10.- Ouverture des offres :

L'ouverture des offres aura lieu en un temps le 10/05/2024 à 11 heures précises dans la salle des Conférences de la Mairie de NJIKWA, par la Commission Interne de Passation des marchés publics Compétente en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier et mandater à cet effet.

11.- Délai de réponse des soumissionnaires :

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt un (21) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12.- Délai d'exécution des travaux :

Le délai global d'exécution des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujections diverses et court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

13.- Cautionnement Provisoire (Garantie de soumission) :

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie, selon le modèle indiqué dans le dossier d'Appel d'Offres, par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure en annexe d'un montant égal à 400,000 FCFA (quatre cent milles) francs CFA.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la lettre commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

14.- Evaluation des Offres :

L'évaluation des offres se fera en trois(03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;
- 2^{ème} étape : Evaluation des offres techniques ;
- 3^{ème} étape : Analyse des offres financières.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres.

14.1-Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les citermes essentielles. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

14.1.1-Pièces administratives

- Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence ou l'insuffisance de la caution provisoire de soumission.
- Toute entreprise disposant d'un projet passé notifié pour débuter en année correspondante et dont la réception provisoire n'a pas encore été effectué;
- Fausse déclaration ou documents falsifiés.
- Manque de recipisse d'achat d'appelle d'offre.

14.1.2-Offres techniques où certificat de catégorisation

- Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- Fausse déclaration ou documents falsifiées ou scannés ;
- Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- Absence d'une capacité de préfinancement d'au moins cinq millions (5.000.000) FCFA.
- De façon systématique, toute offre n'ayant pas atteint ou dépassé après évaluation technique, la barre de **70 % du OUI** sera écartée et non éligible à l'analyse financière ;

14.1.3-Offres financières

- Offre financière incomplète ;
- Pièces non conformes ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'un sous-détail de prix ;
- Modification du model du sous-détail de prix unitaire.

Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'appel d'offres.

Les critères essentiels de qualification sont tel qu'il suit :

N°	Désignation	Nombre de point
01	Présentation générale de l'offre : Reliure, Intercalaire de couleur et page de garde, Présentation de toutes les pièces dans l'ordre prescrit, Qualité du document.	01
02	Références de l'entreprise : <ul style="list-style-type: none">▪ Expérience dans les travaux Bâtiment et/ou de Génie Civil :	02
03	Qualité du personnel : Qualifications, expérience du personnel affecté au projet, CV, CNI et attestation de disponibilité.	03
04	La présence de la Méthodologie d'exécution des travaux	05
05	Moyens techniques et matériels affectés au projet : L'entreprise devra justifier la propriété du matériel nécessaire à l'exécution des travaux.	02
06	La présence de la Capacité de préfinancement	01

Les critères essentiels sont soumis à des minima dont le détail est donné dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

La note de l'offre technique sera obtenue par addition des points pour chaque critère. Seule l'offre technique ayant obtenu une note égale ou supérieure à **70% du OUI** sera à l'évaluation financière.

15.- Attribution de la lettre commande :

La lettre commande sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, et qui a présenté l'offre évaluée la moins-disante et techniquement qualifiée, conformément à l'article 99 du Code des lettres commandes Publics.

16.- Délai de validité des offres :

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17.- Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours aux heures ouvrables auprès de la Commune de Njikwa, service de la passation des marchés publics. Tel:

Fait à Njikwa, le 11/04/2024

Le Maire de la Commune de Njikwa
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- ARMP
- Président CPM
- DD MINMAP MOMO
- Affichage
- Chrono / Archives.



Akébe Onguwa Emmanuel